



Recuperation d'une somme suite jugement

Par **surcouf9134**, le **15/03/2014 à 14:10**

[fluo]bonjour[/fluo] **marque de politesse**rnayant un jugement rendu par le tribunal de montpellier condannant mon adversaire a me verser a titre de dommage et interets une certaine somme rnplus une condamnation de 6 mois de prison avec sursisrnet cinq ans d'interdiction d'exercer l'activite rnje voudrais savoir cooment faire pour récupérer cette somme rnmerçi à vous guy **Fxxxxxx**

Par **cocotte1003**, le **15/03/2014 à 16:40**

Bonjour, il faut faire signifier le jugement à la partie adverse et demander à l'huissier de récupérer la somme si elle n'est pas vers spontanément, cordialement